

l'interdiction globale des essais nucléaires, y compris des essais souterrains, et à interdire la recherche, le développement, la production et l'accumulation d'armes chimiques.

3.6.2.5 Le Canada et la réduction mutuelle et équilibrée des forces en Europe centrale

Le Canada a participé à la Conférence sur la réduction mutuelle des forces armées et des armements et sur les mesures connexes en Europe centrale, dont l'ouverture officielle a eu lieu à Vienne le 30 octobre 1973.

3.6.2.6 Le Canada, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et le NORAD

Dans le Livre blanc sur la défense d'août 1971, le gouvernement «...a réaffirmé l'adhésion du Canada au concept de sécurité collective et a annoncé que le Canada continuerait, dans le cadre des forces intégrées de l'OTAN, à stationner des forces importantes, bien que réduites, en Europe... La décision du gouvernement canadien témoigne de sa conviction que la sécurité du pays continue d'être liée à celle de l'Europe occidentale et que cette dernière demeure sans doute le point névralgique de l'équilibre des pouvoirs entre l'Est et l'Ouest; il s'agit là d'une région où pourrait germer un conflit qui, bien que restreint, serait de nature à dégénérer en peu de temps en guerre nucléaire totale qui engouffrerait le territoire canadien».

Par suite de cette déclaration, l'Alliance de l'OTAN a connu en 1973 une année d'activité particulièrement intense axée sur la recherche d'une stabilité militaire et d'une détente politique en Europe. En sa qualité de membre fondateur, le Canada a continué à jouer un rôle prédominant dans tous les secteurs d'activité de l'OTAN.

Les résultats encourageants de la politique d'ouverture à l'Est de la République fédérale d'Allemagne et les accords conclus entre les États-Unis et l'Union soviétique relativement à la limitation des armes stratégiques ont grandement contribué à favoriser la détente politique en 1972 et 1973 et encouragé les alliés de l'OTAN à entreprendre deux séries de pourparlers entre l'Est et l'Ouest: pourparlers de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et pourparlers en vue d'une réduction mutuelle et équilibrée des forces en Europe centrale. Le Canada a joué un rôle important dans les conférences qui ont eu lieu en 1973 sur ces questions.

Dans le cadre de sa contribution à la défense collective de l'Alliance, le Canada a maintenu dans la République fédérale d'Allemagne des éléments terrestres et aériens représentant environ 5,000 hommes. En outre, les unités navales canadiennes de l'Atlantique Nord sont restées à la disposition de la Force navale permanente de l'OTAN en cas d'urgence. Les unités navales, terrestres et aériennes des Forces canadiennes faisant partie de l'OTAN ont continué à participer à des manœuvres destinées à assurer aux forces de l'OTAN la meilleure préparation possible au combat.

Le Canada collabore également avec les États-Unis à la défense du secteur nord-américain de l'Alliance par l'intermédiaire du Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord (NORAD), système de commandement intégré réunissant les unités aériennes de défense des deux pays. L'Accord sur la création du NORAD a été révisé en 1973 et prorogé pour une période de deux ans jusqu'à mai 1975.

Comme l'OTAN sert de cadre à la consultation entre les Alliés, elle s'est également engagée dans des activités autres que militaires. Le Comité des défis de la société moderne et le Comité de la science encouragent les échanges de vues, d'expériences et de renseignements entre les divers pays membres de l'OTAN sur les problèmes scientifiques, écologiques et environnementaux. Le Canada a participé activement aux travaux du Comité des défis de la société moderne et a invité le Conseil de l'OTAN à tenir une assemblée plénière de ce Comité en avril 1973. Le Canada compte également parmi les chefs de file pour ce qui concerne les projets relatifs à la pollution des eaux intérieures et côtières. Les organismes affiliés de l'OTAN tels que l'Assemblée de l'Atlantique Nord et l'Association du Traité de l'Atlantique contribuent eux aussi à faciliter les échanges de vues.

3.6.2.7 Le Canada et les États-Unis

Les relations avec les États-Unis revêtent une importance capitale pour le Canada et constituent à maints égards un phénomène unique dans le domaine des relations internationales. La géographie a fait des deux pays des voisins, la communauté d'intérêts en a fait des amis, et la réalité démographique et la conjoncture économique posent au Canada le défi de vivre en harmonie avec la nation la plus puissante au monde tout en demeurant une